

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00360

Numéro SIREN : 488 225 905

Nom ou dénomination : LABASTERE 31

Ce dépôt a été enregistré le 19/03/2021 sous le numéro de dépôt A2021/006112

LABASTERE 31

**Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 €
Siège social : ZI Lavigne - Voie Hermès - 31190 AUTERIVE
488 225 905 - RCS TOULOUSE**

DECISION DU PRESIDENT DU 10 DECEMBRE 2020

Monsieur Xavier LEVY, agissant en qualité de représentant de la société DEYRIS LAFOURCADE, Président de la société LABASTERE 31, a pris la décision qui suit.

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL DELEGUE

Le Président, conformément aux dispositions de l'article 16.2 des statuts, décide de nommer, à effet du 1^{er} janvier 2021 et pour une durée de 6 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des associés à tenir dans l'année 2027 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026, en qualité de Directeur Général Délégué de la société :

Monsieur Christophe CAREGLIO
Demeurant à LAMOTHE-CAPDEVILLE (82130), 778 Côte de Mirabel
Né à MONTAUBAN (82), le 31 mai 1979

Les pouvoirs du Directeur Général Délégué, en particulier à l'égard des tiers, sont identiques à ceux du Directeur Général, qu'il assiste, avec cependant la limitation précisée à l'article 16.4 des statuts.

Le Directeur Général Délégué ne percevra pas de rémunération afférente à son mandat. Par contre, il bénéficie d'un contrat de travail pour lequel il perçoit une rémunération mensuelle sur douze mois et un treizième mois en fin d'année. Il bénéficie aussi de la mise à disposition d'un véhicule automobile ainsi que du remboursement de ses frais de représentation et de déplacement.

Le Directeur Général Délégué bénéficiera également du régime de protection sociale (prévoyance et frais de santé) mis en place dans la société. De plus, s'il quitte la société pour prendre sa retraite, une indemnité de fin de carrière lui sera versée en application du contrat souscrit auprès de SMAVie BTP. Il est précisé que les régimes de protection sociale et de retraite mis en place sont raisonnables et ne grèvent pas les dépenses de la société.

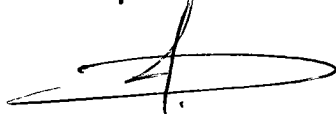
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par le Directeur Général Délégué pour acceptation de ses fonctions.

Fait à Tercis-Les-Bains

DEYRIS LAFOURCADE - Président
Représentée par Xavier LEVY

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général Délégué »

Christophe CAREGLIO



Bon pour acceptation des fonctions de Directeur
général Délégué